



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 30 janvier 2013 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	24/01/2013
Affichage	24/01/2013

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
CODURI Laetitia pouvoir à RAPANOEL Séverine.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

THEME : URBANISME 6

OBJET : ACQUISITION
D'UNE PARTIE DES
PARCELLES AT 762, C 1619
ET DE LA PARCELLE C 1178
– QUARTIER COMBE
BRUCHE.

Absents-Excusés :

MARCADET Didier, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

L'Office Public d'Habitation des Hautes Alpes est propriétaire de la parcelle AT n° 762, sur laquelle a été construite une partie du réservoir de Pont de Cervières.

L'autre partie du réservoir étant située sur la parcelle communale, cadastrée C n° 1179.

L'Office Public d'Habitation des Hautes Alpes est propriétaire de la parcelle C n° 1619, sur laquelle il est envisagé le passage de réseau lié au projet de renforcement du réseau d'eau potable de ce secteur.

Afin d'apporter plus de cohérence au parcellaire, la commune a proposé l'acquisition de la parcelle cadastrée C n° 1178, qui est enclavée au milieu de la parcelle communale, d'une contenance de 132 m² et qui appartient à deux propriétaires privés.

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser la domanialité de l'emprise du réservoir actuel sur la parcelle AT n° 762,

Considérant que la partie de parcelle C n° 1619 est nécessaire à la réalisation de canalisations reliant le réservoir de Pont de Cervières au futur réservoir de Fontchristiane,

Considérant que ces différentes parties de parcelles appartenant à l'OPH 05 présentent une contenance globale d'environ 1 543 m²,

Considérant que la valeur vénale de ces parties de parcelles a été évaluée par le service des domaines à un montant de 34 000,00€, soit 22 €/m²,

Considérant que ce projet d'acquisition sera soumis à l'accord du Conseil d'Administration de l'OPH des Hautes-Alpes,

Considérant que la commune a proposé une valeur d'acquisition de 25 €/m² aux deux propriétaires de la parcelle C n° 1178, soit un montant de 3 300 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le principe de l'acquisition des parties de parcelles cadastrées AT n° 762 et C n°1619, d'une contenance de 1 543 m², pour un montant de 34 000, 00 € (trente quatre mille euros) à l'OPH des Hautes-Alpes,
- D'accepter le principe de l'acquisition de la parcelle cadastrée C n° 1178 d'une contenance de 132m², pour un montant de 3 300, 00 € (trois mille trois cents euros),
- De préciser qu'un document d'arpentage sera établi afin de déterminer les superficies exactes des parties de parcelles à acquérir,
- De préciser que tous les frais inhérents à ces deux transactions seront supportés par la commune (frais de notaire, document d'arpentage),
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'VILLE DE BRIANÇON' around the perimeter and a central emblem. A small star is visible at the bottom of the seal.

TRANSMIS LE 06 FEV. 2013
PUBLIÉ LE 06 FEV. 2013
NOTIFIÉ LE 08 FEV. 2013

